



J.-A. ST-JULIEN

Il y a trop d'avocats ! s'écrie-t-on de toute parts, il faut rétrécir l'entrée au Barreau.

Nous ne sommes pas éloigné, nous-même, de croire que dans la profession légale, l'offre dépasse la demande, mais notre esprit d'examen, que nous prétendons assez exercé, nous amène à conclure que malgré ce pléthore, tout avocat qui sait réunir le talent, la persévérance et la rectitude arrive au succès.

Cette preuve a été péremptoirement établie au cours de ces esquisses biographiques, mais pour l'étaonner davantage, nous venons citer un autre exemple.

M. St-Julien est encore un des jeunes bien qu'un de leurs doyens. Quand il nous arriva, sa principale richesse se composait à parties égales d'une volonté de fer, d'études solides et d'ambitions aussi légitimes que bien définies.

A cette époque, l'encombrement dans la profession n'était pas moins grand qu'aujourd'hui, car il y avait